



INSTRUCTIONS DE COURSE

TROPHEE 30/16

10 et 11 mai 2025

Port Camargue

SNGRPC

GRADE 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Sans objet
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Sans objet

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.sngrpc.com/trophee-30-16/>
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 6 ou autre.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Non applicable



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé : devant le club de la SNGRPC
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le port. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 60 minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

Date	Classe	Nb de course
10 mai	30/16	1 à 3
11 mai	30/16	1 à 3

- 6.2 **Briefing obligatoire à 9 heures.** L'heure prévue pour le 1er signal d'avertissement : 10 heures.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Pavillon 30/16

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe 2 : ZONE DE COURSE.**

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont indiqués sur le tableau à l'arrière du bateau.
- 9.3 **Parcours Côtiers :** Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement de parcours	Arrivée
Orange fluo	Rouge	Jaune	Jaune	A définir

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE.**

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Pour les 30/16, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
30/16	Construit temps compensé	45 minutes	90 minutes
30/16	Côtier temps compensé	3 heures	4 heures

- 16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le quatrième bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus 2 points. Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10.
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à la SNGRPC.
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la SNGRPC. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand cinq courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits, et temps sur distance pour les parcours côtiers, avec application du CVL dans les 2 cas.
- 18.4 Sans objet

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en IC 3.2.
- 19.4 Utilisation du Bout dehors :Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés avec le pavillon SNGRPC

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés pavillon SNGRPC.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

25. EMBLEMENTS

Possibilité d'accueil gracieux 7 jours avant la régates et 7 jours après. Se renseigner auprès du secrétariat du club

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.
- 27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve

28. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion des organisateurs le 11 mai à 18H30 à la SNGRPC.

En cas de changement d'horaire de la remise des prix, l'information sera communiquée le jour même aux participants via le groupe Whatsapp dédié au 30-16

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Michel CHADELAS
Comité de course adjoint : Marie-Paule KIEFFER
Président du jury : Denys VANIER
Commissaire aux résultats : Marie-Line LOIRY-VALENTIN

ANNEXE 1 : POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

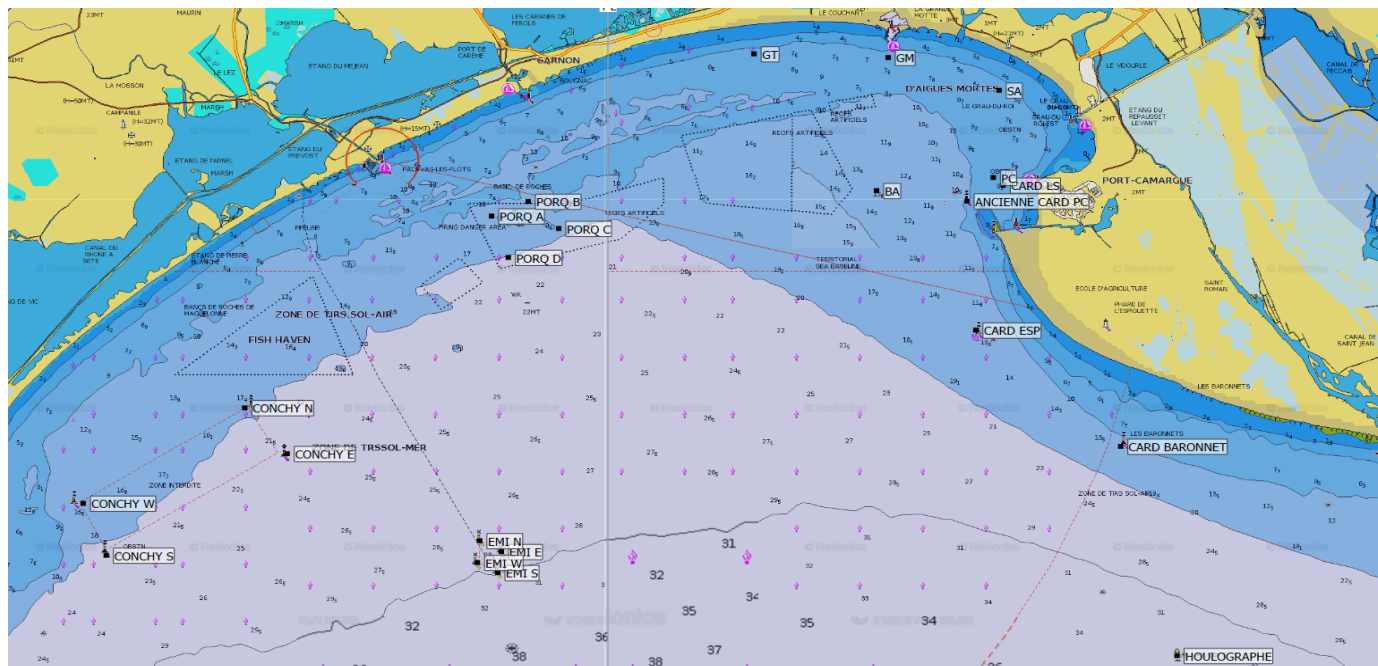
Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.





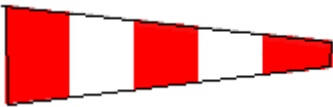






ANNEXE 2 : ZONE DE COURSE



ANNEXE 3 :
POSITION DES BOUEES ET MARQUES DES PARCOURS COTIERS :

Bouée de dégagement éventuel	Bouée jaune
Bouée d'arrivée	A préciser au briefing
PC (Bouée Port Camargue)	Bouée rouge 43°31,3' N – 4°06,6' E
GM (Bouée Grande Motte)	Bouée rouge 43°32,95' N – 4°04,8' E
GT (Bouée grand travers)	Bouée rouge 43°33' N – 4°02,5 E
SA (Bouée du Sanatorium)	Bouée rouge 43°32,5' N – 4°06,7' E
CARDINALE LS - Nord PC	marque cardinale 43°31,194' N – 4° 06,77' E
BA – (Bouée de la Baie d'Aigues Mortes)	Bouée rouge 43°31,12' N – 04°04,6' E
CARDINALE ESPIQUETTE	marque cardinale 43°29,2' N – et 4°06,3' E
CARDINALE BARONNETS	marque cardinale 43°27,6' N – 4°08,8' E
BOUEE SPECIALE HOULOGAPHE	Marque spéciale 43°24,773 N – 4°9,759 E
EMISSAIRE de Montpellier (S)	marque spéciale 43°25,86' N – 3°58,11' E
EMISSAIRE de Montpellier (N)	marque spéciale 43°26,3' N – 3°57,8' E
EMISSAIRE de Montpellier (E)	marque spéciale 43°26,15' N – 3°58,17' E
EMISSAIRE de Montpellier (W)	marque spéciale 43°26' N – 3°57,76' E
ZONE CONCHYLICOLE W :	marque cardinale 43°26,8' N – 3°50,9' E
ZONE CONCHYLICOLE S :	marque cardinale 43°26,1' N – 3°51,4' E
ZONE CONCHYLICOLE E :	marque cardinale 43°27,5' N – 3°54,5' E
ZONE CONCHYLICOLE N :	marque cardinale 43°28,1' N – 3°53,9' E
BAN DES PORQUIERES A	marque spéciale 43°30,77' N – 3°58,0' E
BAN DES PORQUIERES B	marque spéciale 43°30,97 N – 3°58,63' E
BAN DES PORQUIERES C	marque spéciale 43°30 ,6' N – 3°59,15' E
BAN DES PORQUIERES D	marque spéciale 43°30,32' N – 3°58,296' E

ANNEXE 4 : PAVILLONS

PAVILLON	DESCRIPTION	SIGNIFICATION
	Pavillon 30/16	Signal avertissement
	Pavillon Préparatoire « P »	Signal préparatoire « en course »
	Pavillon Rappel Individuel « X » et un signal sonore	Revenir prendre son départ, sinon OCS
	Pavillon Rappel Général « 1 ^{er} substitut » et deux signaux sonores	Tout le monde doit revenir pour un nouveau départ
	Pavillon Aperçu « AP » et deux signaux sonores	Départ retardé
	Pavillon « N » et trois signaux sonores	Course annulée
	Pavillon « N sur H » et trois signaux sonores	Course annulée et rentrez au port
	Pavillon « Orange »	Ligne de départ
	Pavillon « Bleu »	Ligne d'arrivée
	Pavillon « C » et des signaux sonores répétitifs	Changement de parcours
	Pavillon « Y »	Portez la brassière

Annexe 5 : Parcours

DESCRIPTION DES PARCOURS :

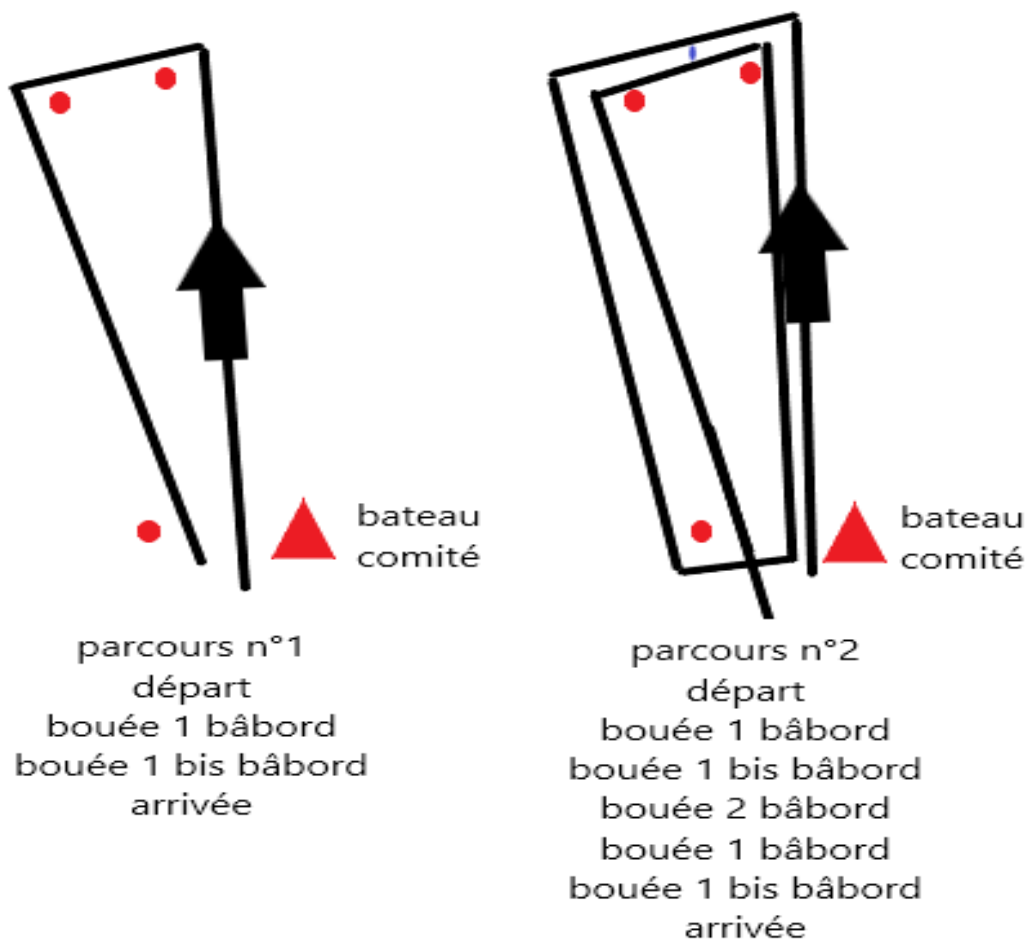
Les schémas des parcours sont donnés à titre indicatif, seul le texte fait foi. Ils ne peuvent donner lieu à réclamation ni demande de réparation.

L'indication Tribord veut dire : la marque concernée doit être contournée en la laissant à Tribord.

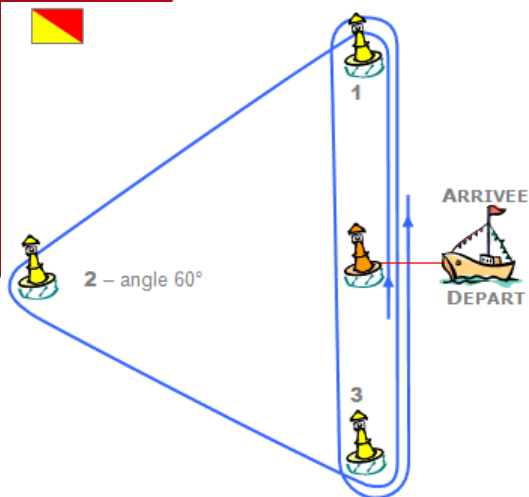
L'indication Bâbord veut dire : la marque concernée doit être contournée en la laissant à Bâbord.

Toutes les bouées de parcours sont rouges

La bouée de départ est orange



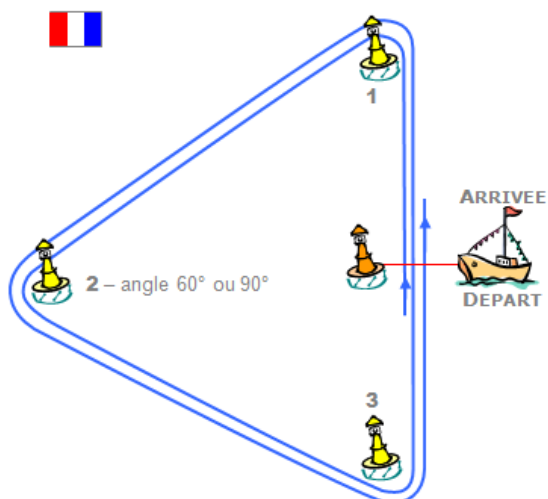
Parcours n°3



Ordre des marques à laisser à babord :

Départ-1 - 2 - 3 - 1 - 3 - Arrivée

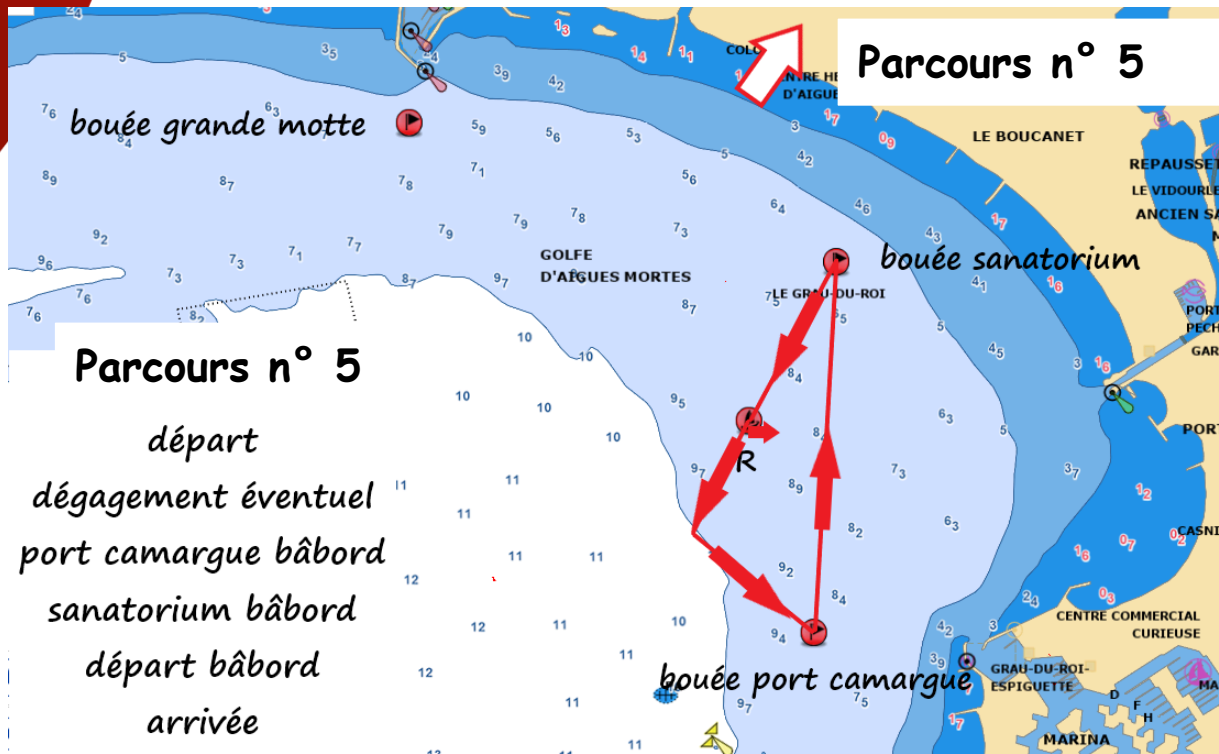
Parcours n° 4



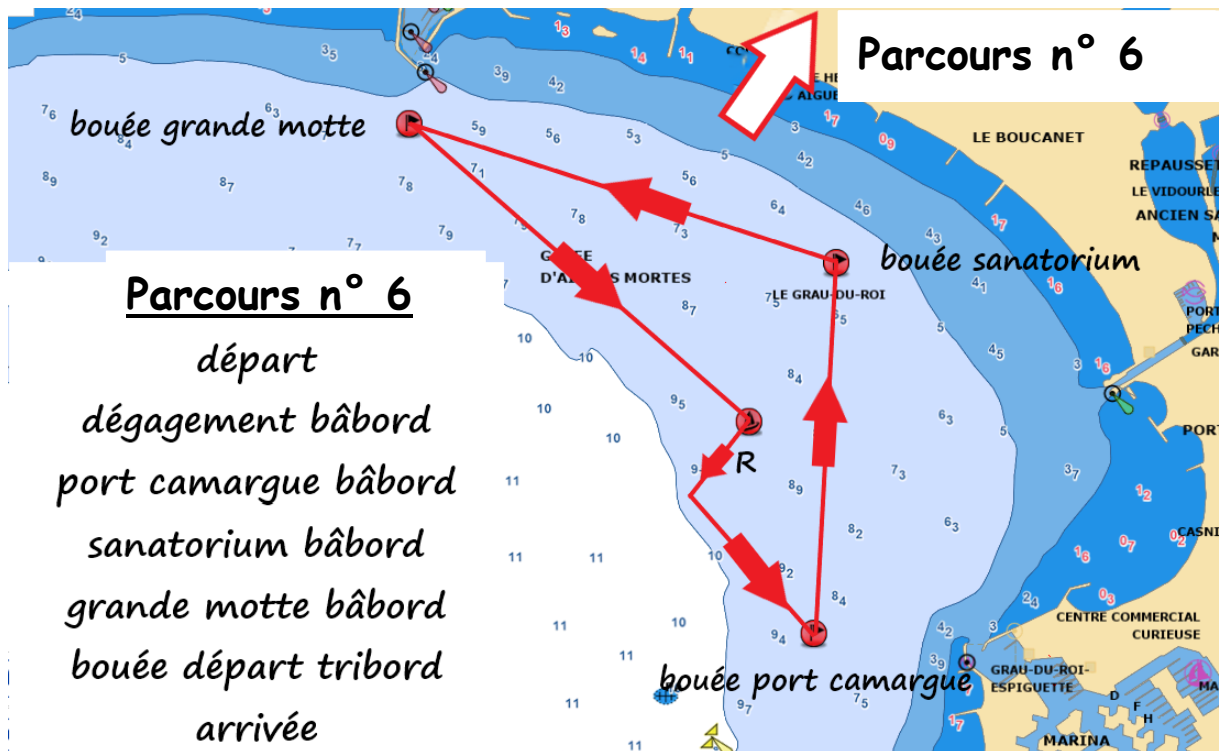
Ordre des marques à laisser à babord :

Départ-1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée

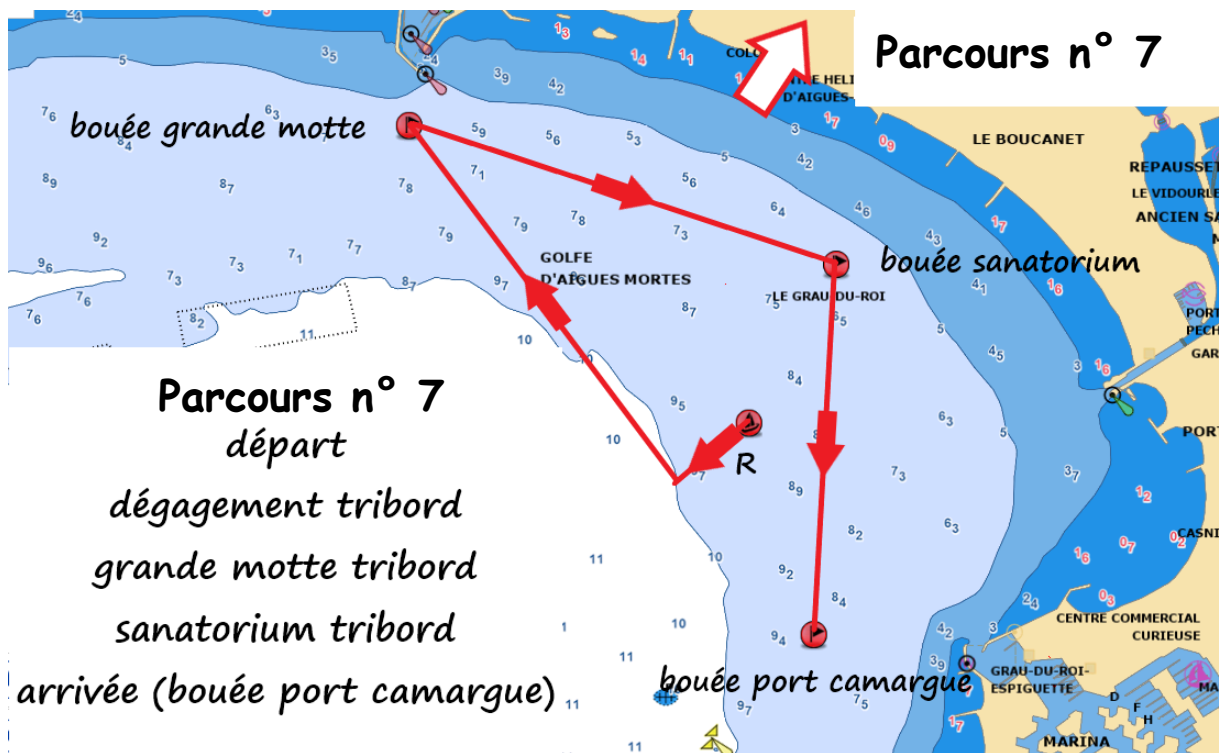
PARCOURS CÔTIER n° 5



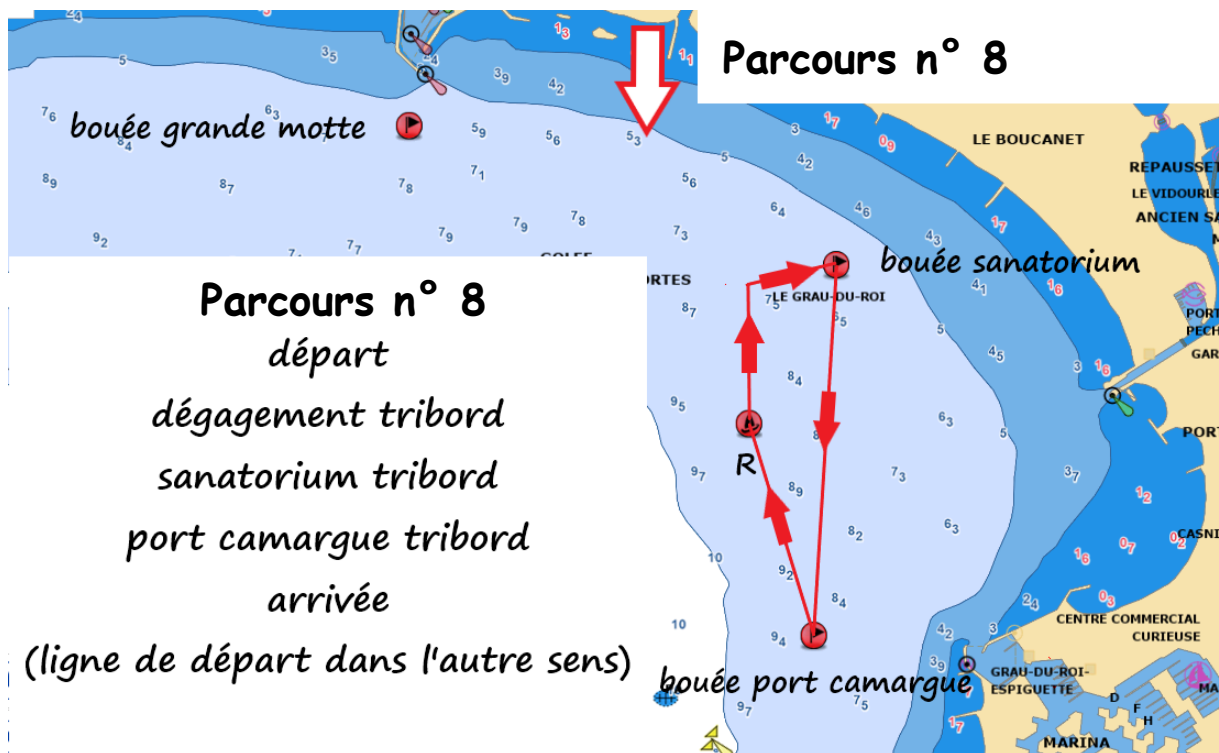
PARCOURS CÔTIER n° 6



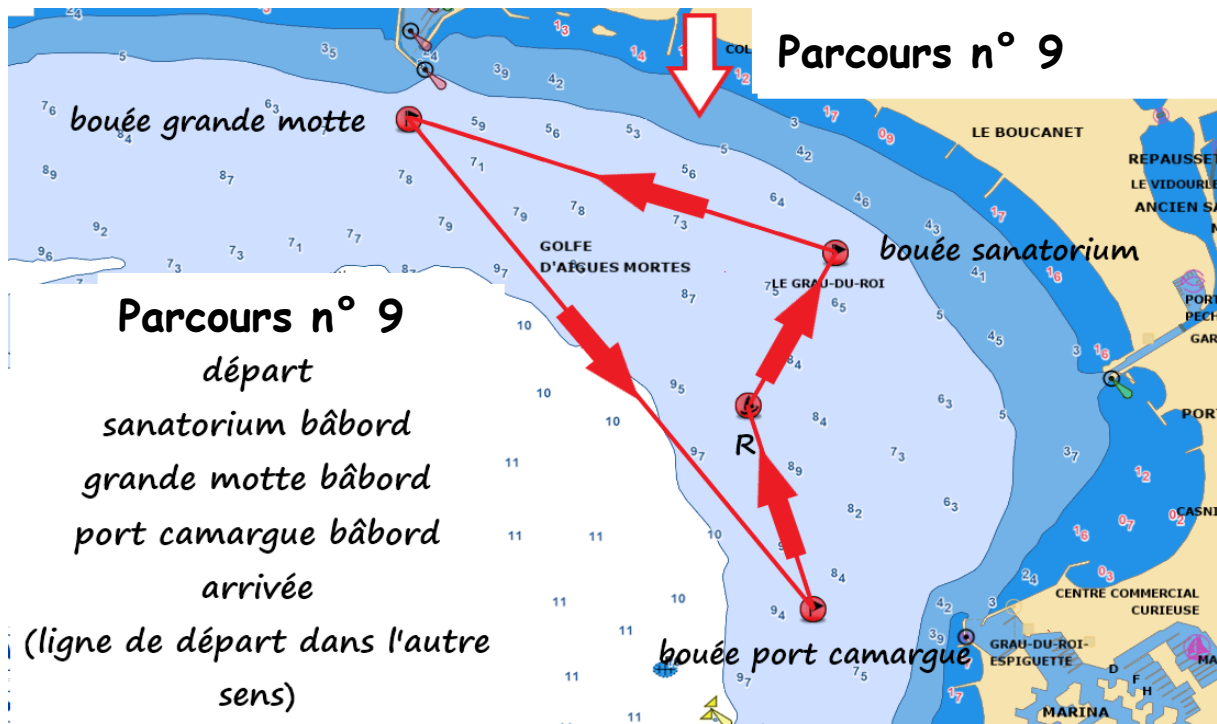
PARCOURS CÔTIER n° 7



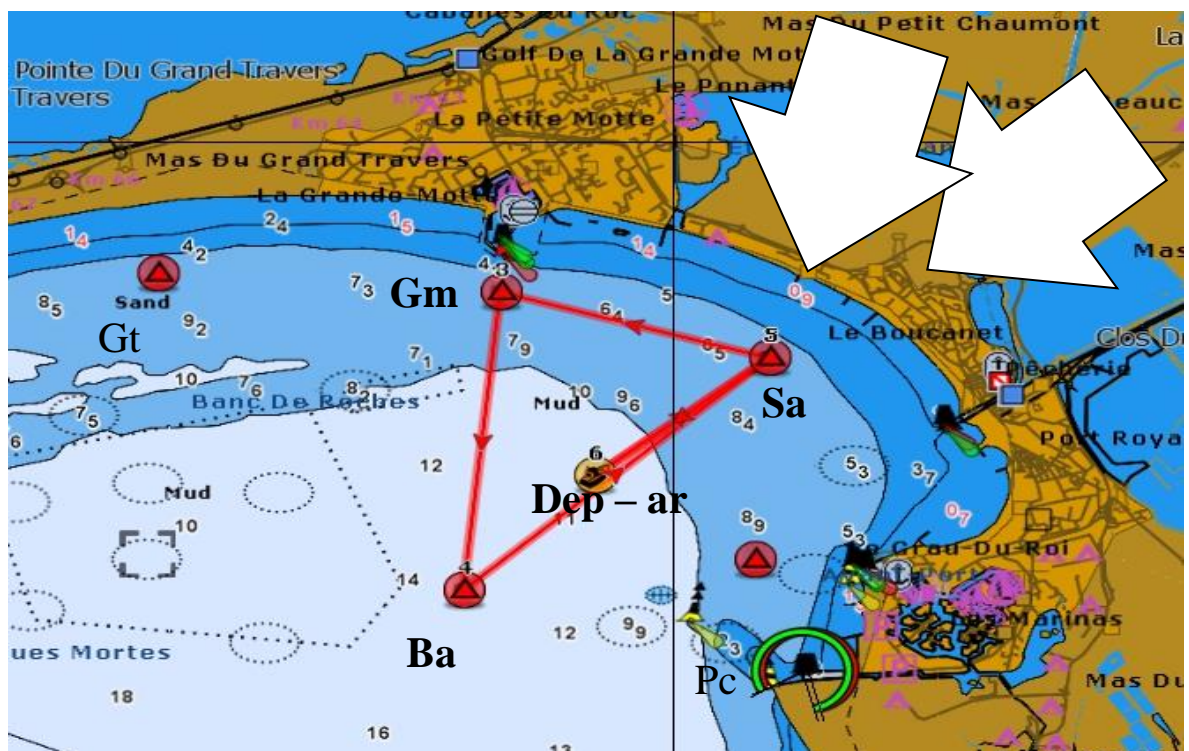
PARCOURS CÔTIER n° 8



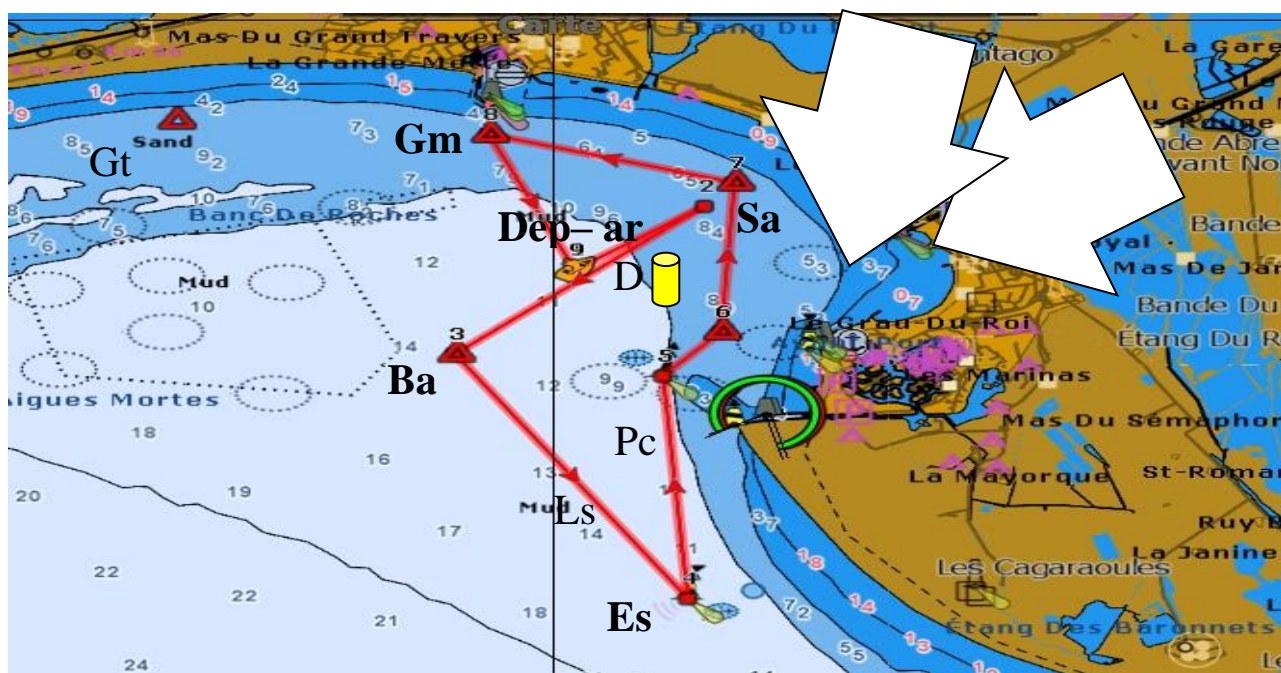
PARCOURS CÔTIER n°9



PARCOURS CÔTIER n°10

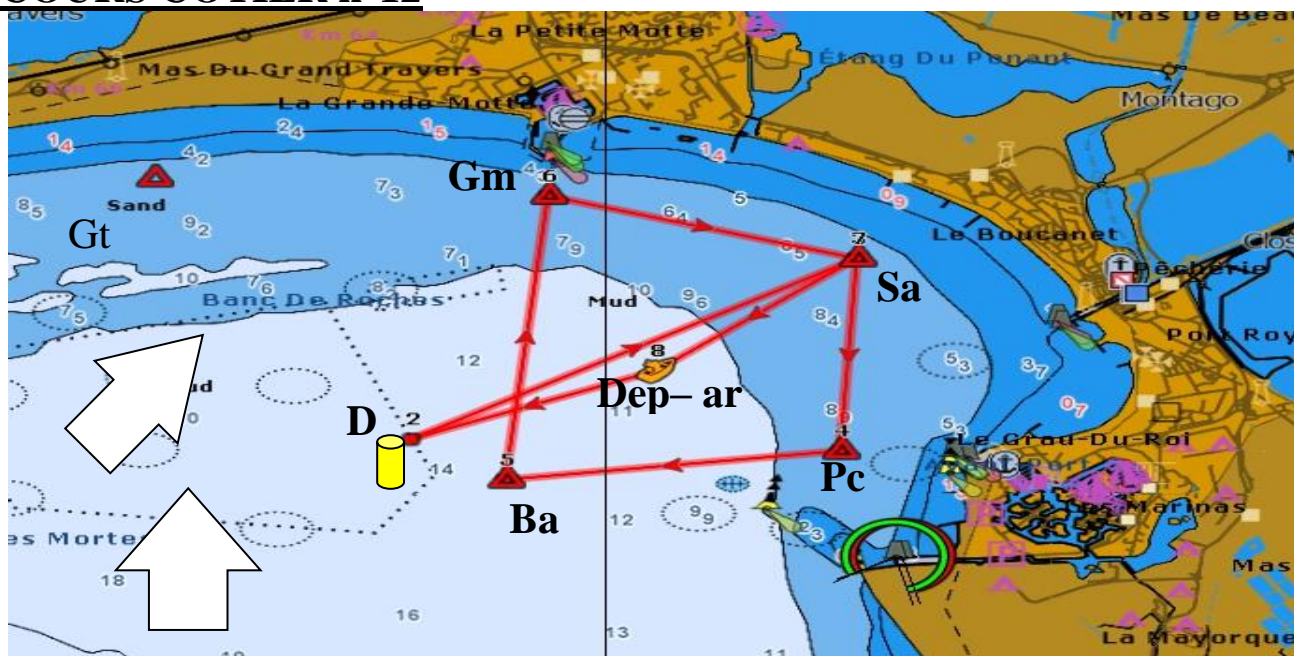


PARCOURS CÔTIER n°11



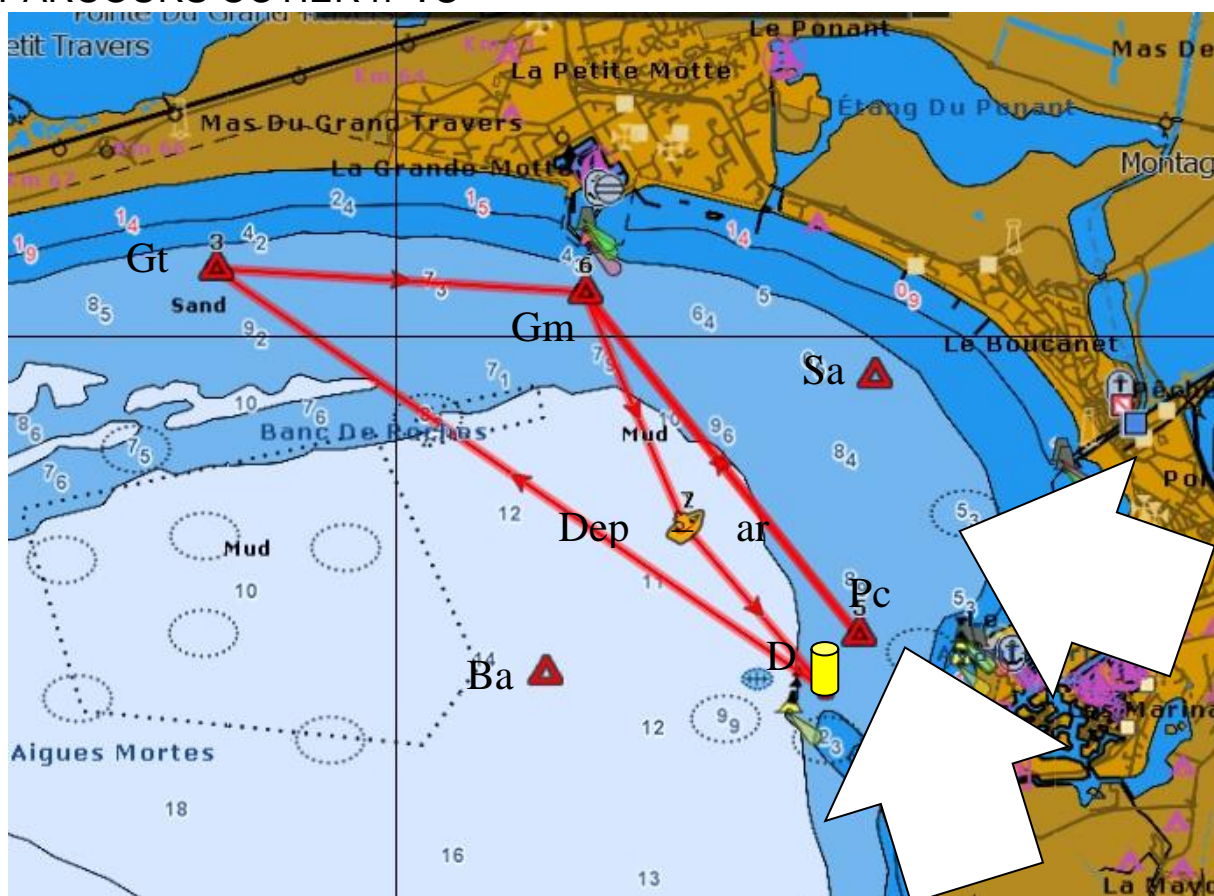
Parcours 11 : Dep Départ – D Bouée de dégagement – Ba à bâbord –
 Es à bâbord – Ls à tribord – Pc à bâbord – Sa à bâbord – Gm à bâbord –
 Dep à bâbord – Ar Arrivée
 Environ 11 milles

PARCOURS CÔTIER n°12



Parcours 12 : Dep Départ – D Bouée de dégagement – Sa à tribord –
 Pc à tribord – Ba à tribord – Gm à tribord – Sa à tribord – Dep à babord – Ar Arrivée
 Environ 10 milles

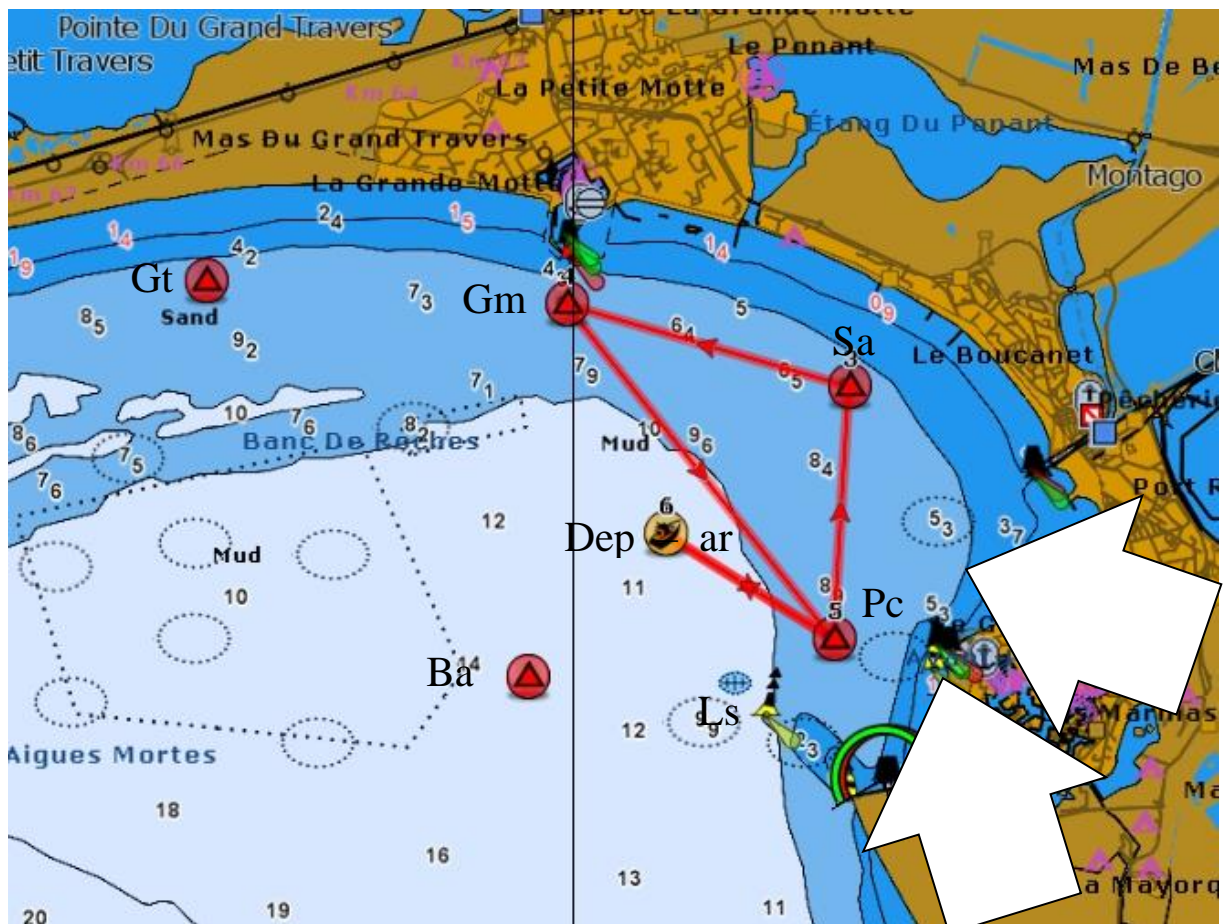
PARCOURS CÔTIER n°13



Parcours 13 : Dep Départ – D Bouée de dégagement – Gt à tribord –
Gm à tribord – Pc à tribord – Gm à tribord – Dep à babord – Ar Arrivée

Environ 11 milles

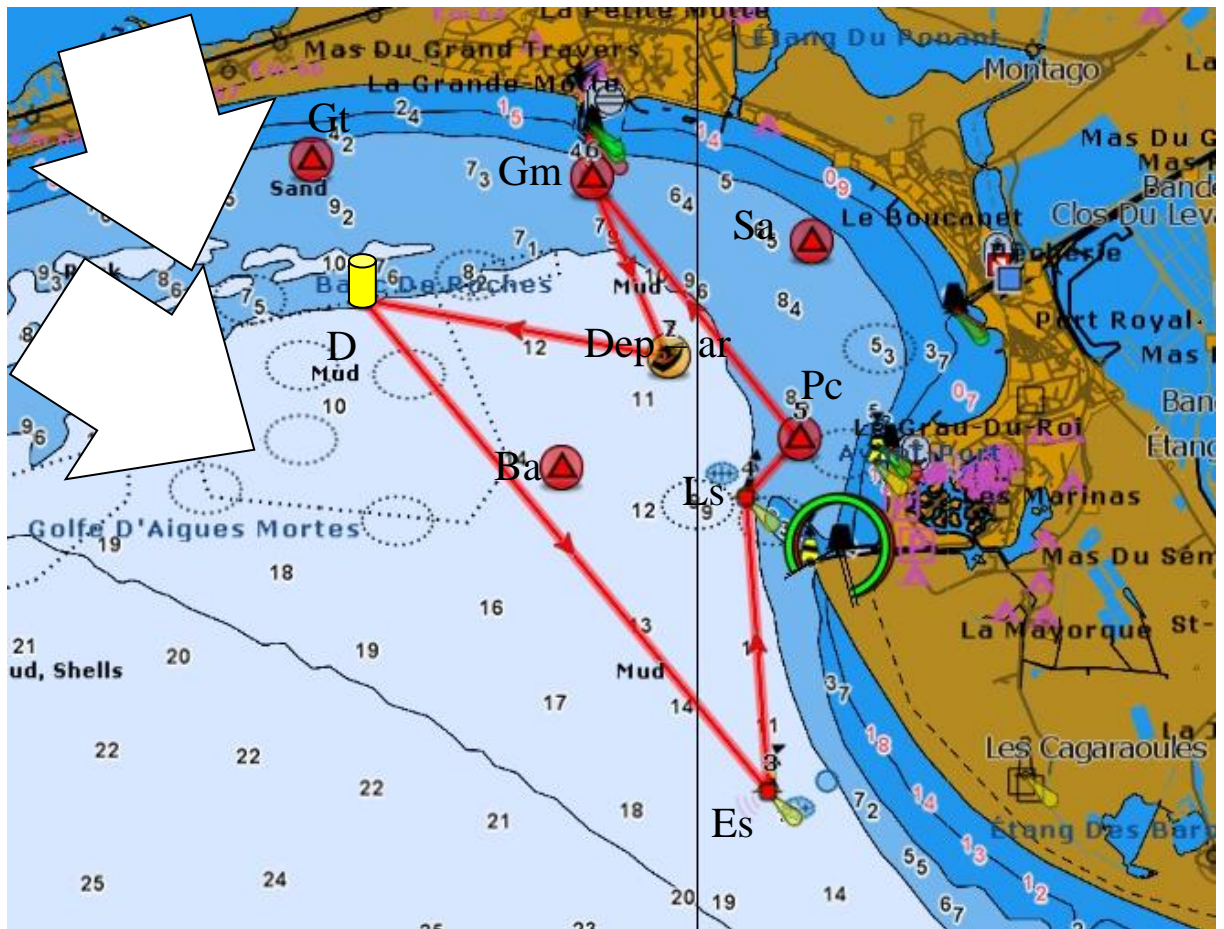
PARCOURS CÔTIER n°14



Parcours 14 : Dep Départ – D Bouée de dégagement éventuelle – Pc à bâbord –
Sa à bâbord – Gm à bâbord – Pc à tribord – Dep à bâbord – Ar Arrivée

Environ 8 milles

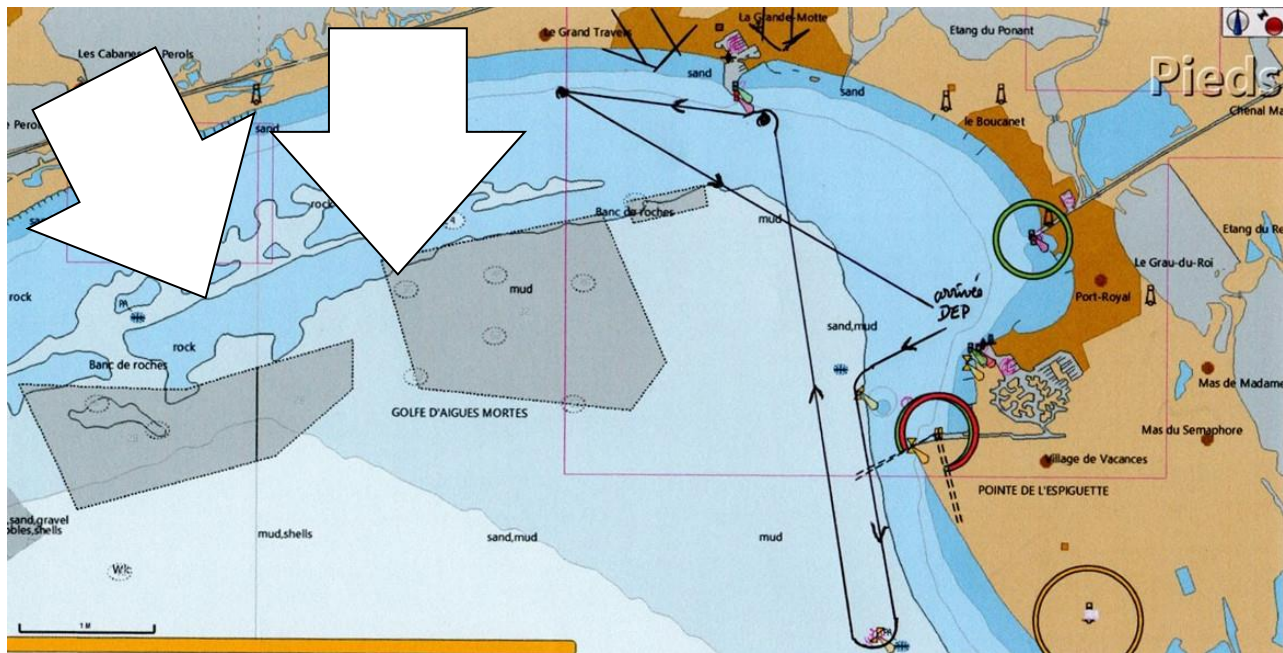
PARCOURS CÔTIER n°15



Parcours 15 : Dep Départ – D Bouée de dégagement – Es à bâbord –
Ls à tribord – Pc à bâbord – Gm à bâbord – Dep à bâbord – Ar Arrivée

Environ 11 milles

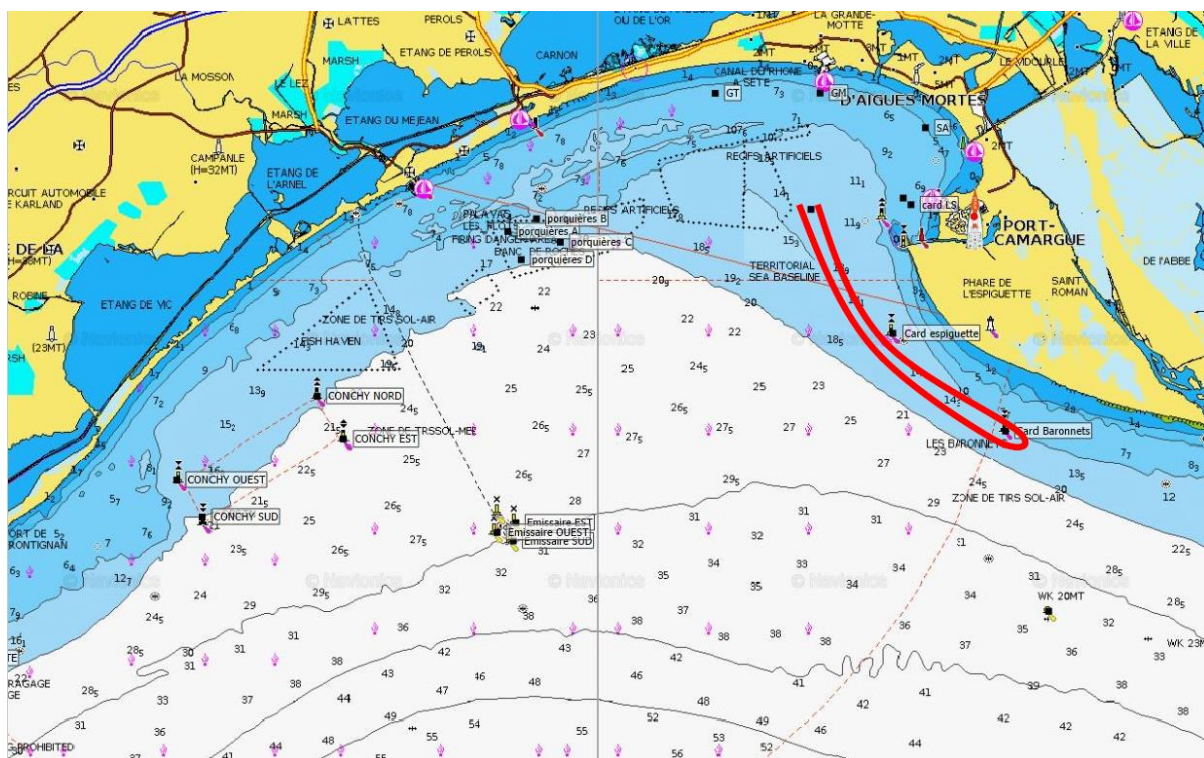
PARCOURS CÔTIER n°16



Parcours 16 : Dep Départ – D Bouée de dégagement – Ls à babord – Es à tribord – Gm à babord – Gt à babord – Ar Arrivée

Environ 12,5 milles

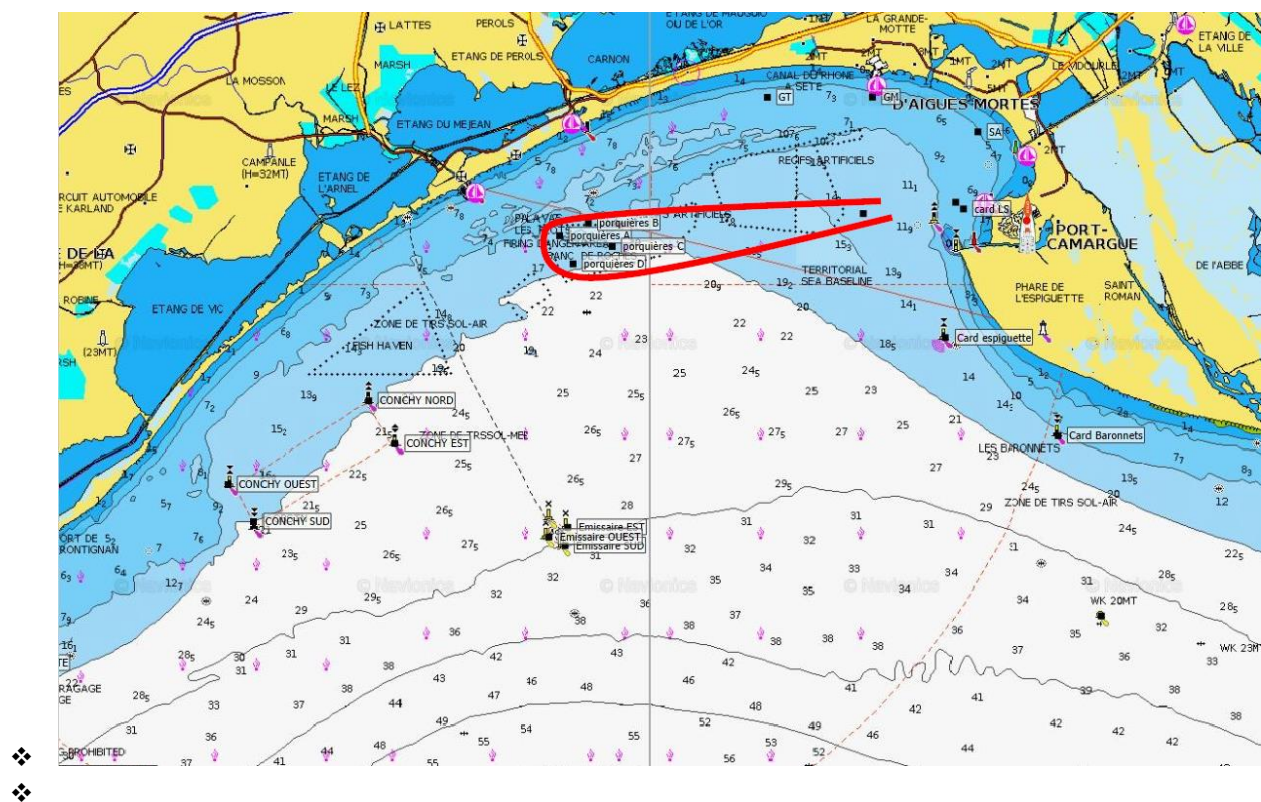
PARCOURS CÔTIER n°17



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	à laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIQUETTE	A laisser à Bâbord
CARDINALE BARONNET	A laisser à Tribord
CARDINALE ESPIQUETTE	A laisser à Tribord
CARDINALE LS - Nord PC	à laisser à Tribord
Arrivée	Entre le bateau comité et la bouée départ Orange

Environ 9.6 milles

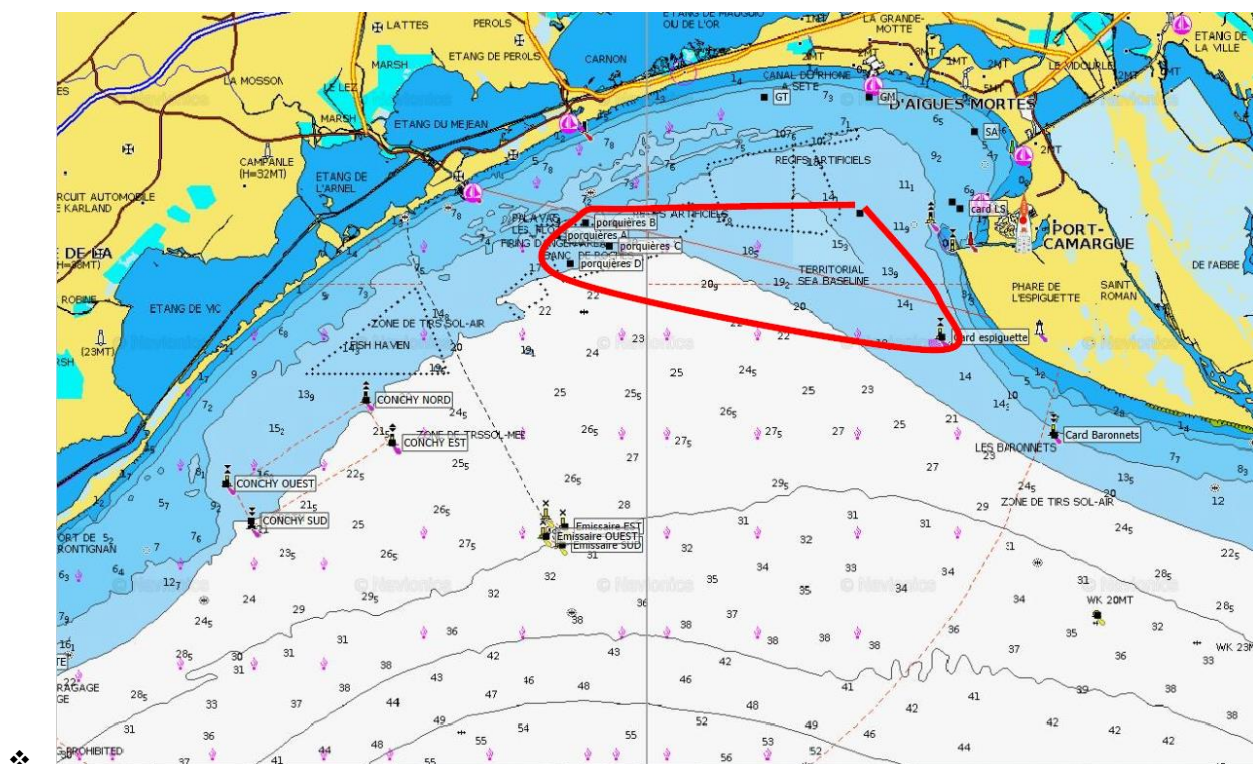
PARCOURS CÔTIER n°18



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
BAN DES PORQUIERES	4 bouées spéciales à laisser à Tribord
Arrivée	Entre le bateau comité et la bouée départ Orange

Environ 10.5 milles

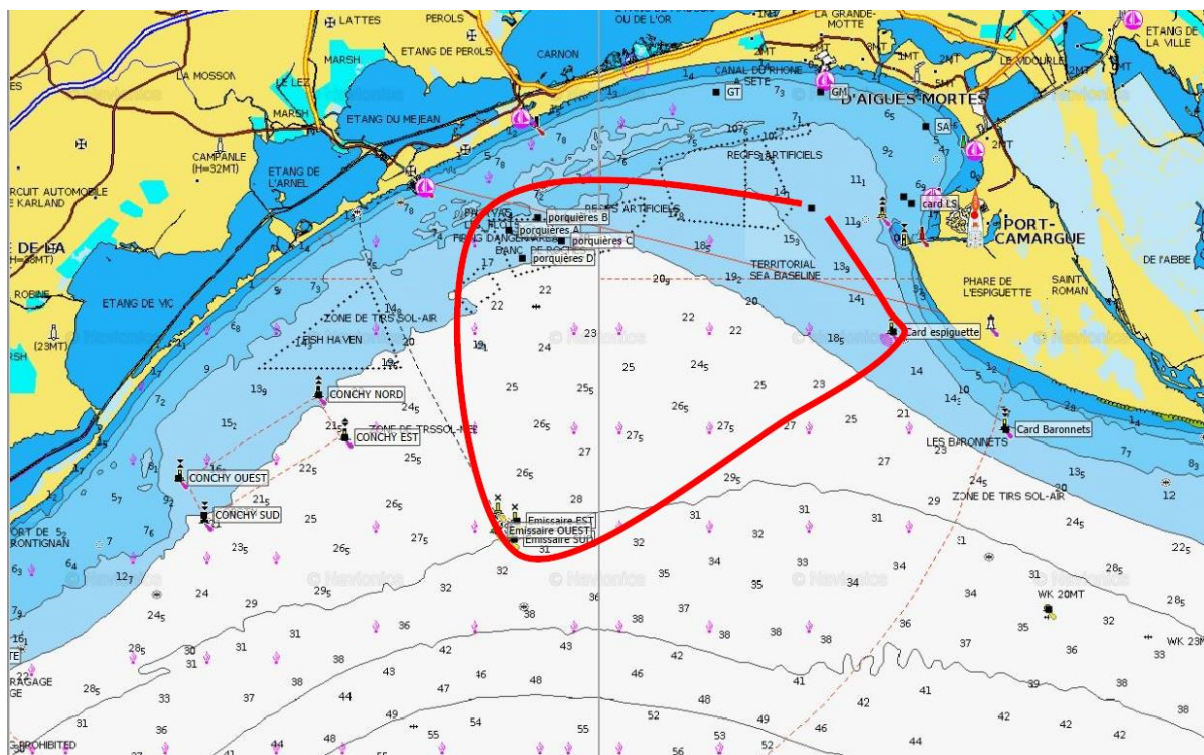
PARCOURS CÔTIER n°19



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIQUETTE	A laisser à Tribord
BAN DES PORQUIERES	4 bouées spéciales à laisser à Tribord
Arrivée	Entre le bateau comité et la bouée départ Orange

Environ 14.3 milles

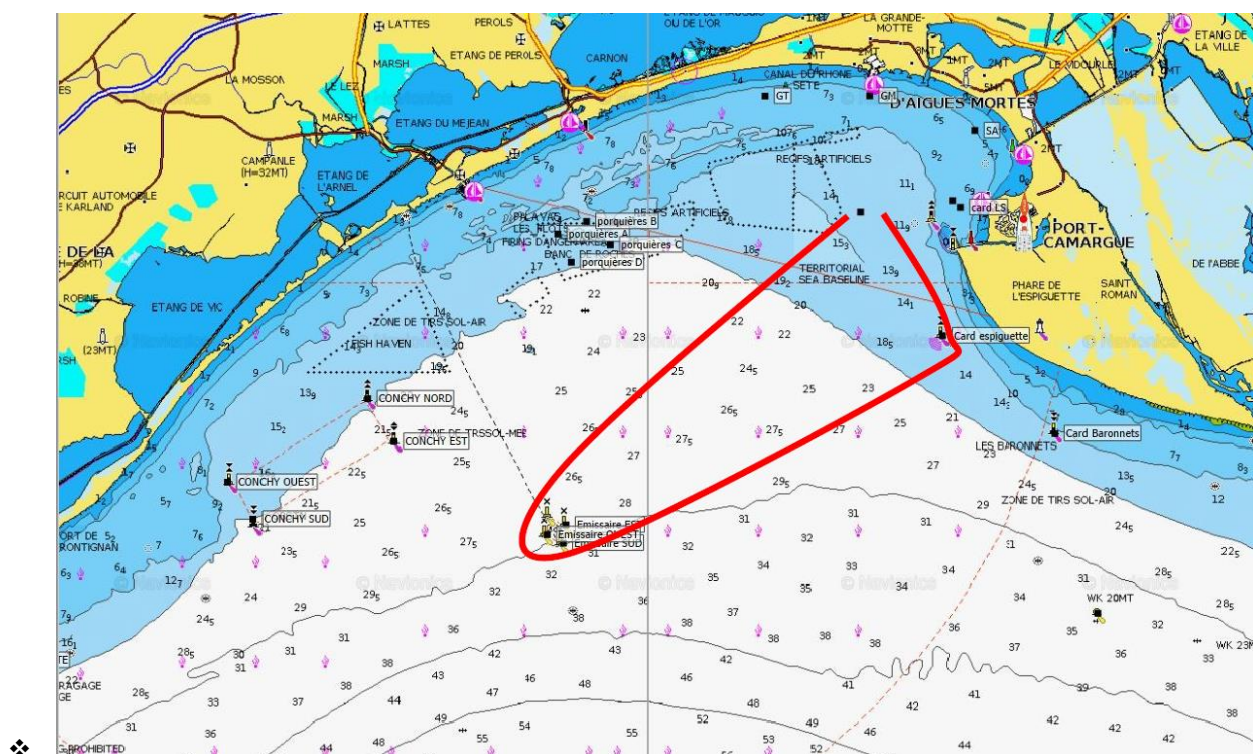
PARCOURS CÔTIER n°20



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIQUETTE	A laisser à Tribord
EMISSAIRE de Montpellier	3 Bouées spéciales à laisser à Tribord
BAN DES PORQUIERES	4 bouées spéciales à laisser à Tribord
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côté

Environ 20 milles

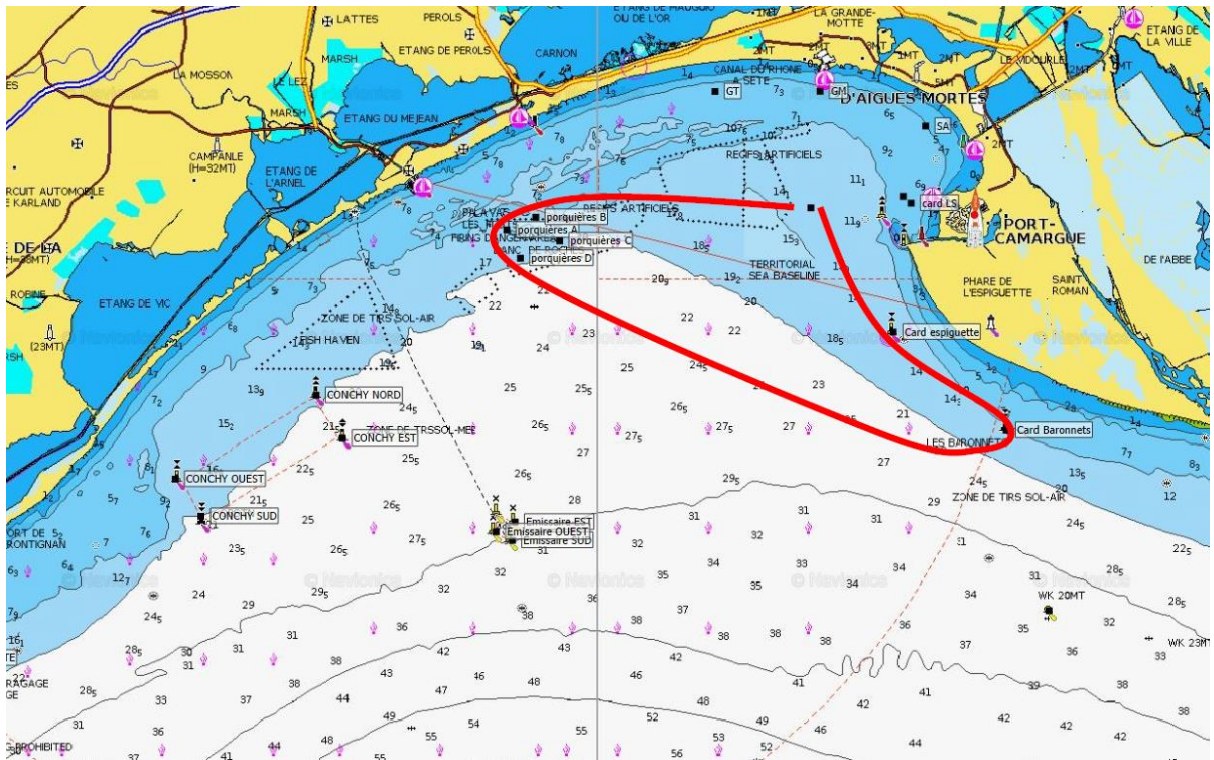
PARCOURS CÔTIER n°21



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIGUETTE	A laisser à Tribord
EMISSAIRE de Montpellier	3 Bouées spéciales à laisser à Tribord
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côté

Environ 17 milles

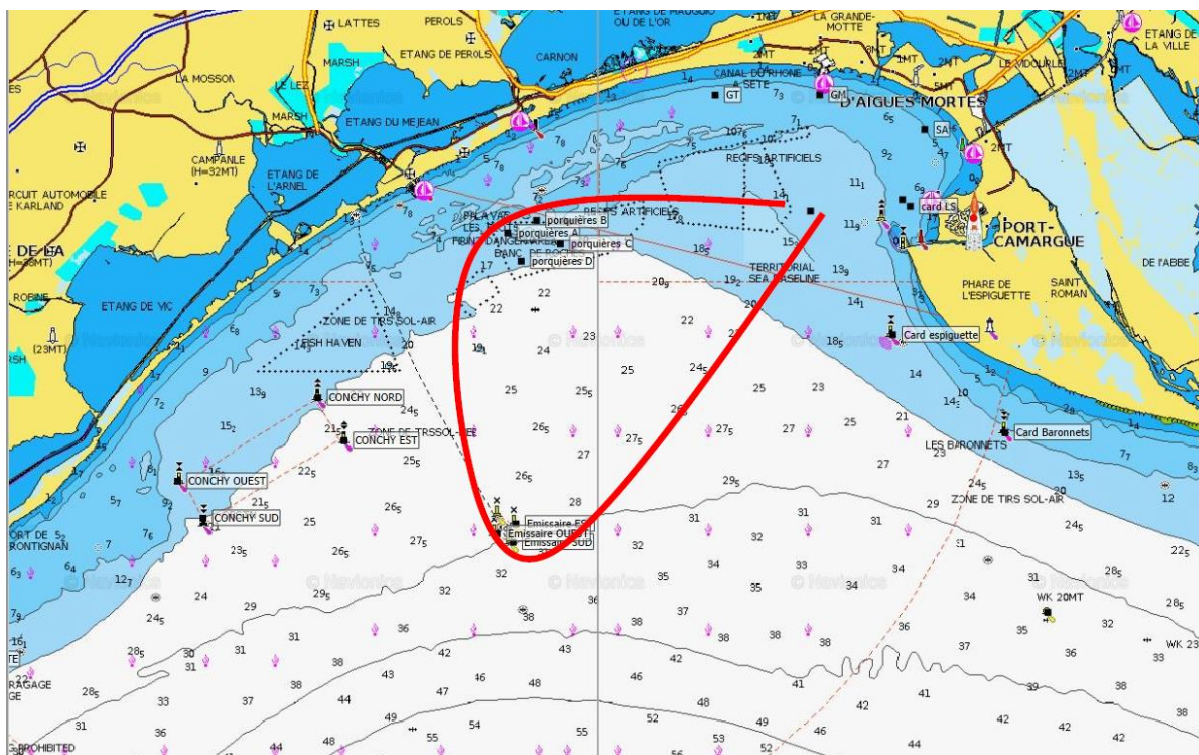
PARCOURS CÔTIER n°22



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIQUETTE	A laisser à Babord
CARDINALE BARONNETS	A laisser à Tribord
BAN DES PORQUIERES	4 bouées spéciales à laisser à Tribord
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côtier

Environ 19 milles

PARCOURS CÔTIER n°23



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
EMISSAIRE de Montpellier	3 Bouées spéciales à laisser à Tribord
BAN DES PORQUIERES	4 bouées spéciales à laisser à Tribord
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côtier

Environ 18 milles

PARCOURS CÔTIER n°24

A la discrétion du comité de course.

Le détail sera transmis au briefing et sur le groupe whatsapp.